BIÈRE CRÉMEUSE
Cuves 240 litres
Système de Coninck
Lille
1500 installations

Journal de Roubaix

Cie SINGER
MACHINES À COUDRE
ROUBAIX | TOURCOING
34, Gde-Rue | 37, r. Nationale
Grand Prix Paris 1900
Gd Prix St-Louis 1904
Se méfier des contrefaçons.
Livraison franco.
Apprentissage gratuit.

Cinquante-quatrième année. — N° 170

ADMINISTRATION : 71, Grande-Rue, à Roubaix

SAMEDI 19 JUIN 1909.

ABONNEMENTS & ANNONCES
A Roubaix..... Aux bureaux du journal, Grande-Rue, 71
A Tourcoing..... Aux bureaux du journal, rue Carnot, 33 ;
A Mouscron..... Chez M. Henri Lerouge, rue de la Station ;
A Tournai..... Chez M. Tordeur, 22, rue Bourdon Saint-Jacques.
A Paris et à Bruxelles Dans les agences de publicité.
En vente à Paris dans les Bibliothèques des gares et principaux kiosques

LE NUMÉRO 5 Centimes

ÉDITION DU MATIN
TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages
BUREAUX ET RÉDACTION
ROUBAIX, 71, Grande-Rue, TÉLÉPHONE 554 et 1070
TOURCOING, 33, rue Carnot, TÉLÉPHONE 1240
TOUS LES JOURS SIX et HUIT pages

LE NUMÉRO 5 Centimes

TARIF D'ABONNEMENTS
Roubaix-Tourcoing, le Nord et les Départements limitrophes : Trois mois.. 5 francs ; Six mois.... 9 — ; Un an..... 18 —
Les autres Départements et l'Étranger le port en sus
Agence particulière à Paris, 26, rue Drouot

L'interpellation sur la politique générale : Violents incidents

Les Trois Religieuses de Pieslin

Voici l'histoire de trois religieuses qui ne bénéficieront pas de l'amnistie votée hier par le Sénat. Elle est écrite tout entière dans les colonnes de l'*Officiel*. Mais il faut qu'elle en soit détachée et qu'elle puisse se répandre. Elle fera paraître avec éclat ce qui, dans l'âge de la civilisation jacobine où nous sommes venus, est appelé juste et ce qui est appelé injuste. Ces trois religieuses ont été condamnées tour à tour par l'administration, le gouvernement, les tribunaux et la majorité du Sénat : que le public, désormais, les juge en conscience.

Il y avait, dit M. Jenouvrier, qui a fait ce récit à la tribune, il y avait en Bretagne dans la commune de Pleslin, une épidémie grave de fièvre typhoïde. Les paysans bretons, devant ce danger mystérieux de la maladie et de la mort, demeuraient frappés de stupeur. Le maire, aidé de sa femme, faisait tous ses efforts. Mais il ne pouvait suffire à tout. Il eut alors la pensée de rappeler trois religieuses qui avaient jadis fait le bien dans le pays, et qui avaient été chassées par M. Combes, il y a quelques années. Elles revinrent toutes les trois : elles soignèrent les malades, ensevelirent les morts, imposèrent des précautions d'hygiène, et arrêtèrent l'épidémie. Alors seulement, elles pensèrent que leur mission était terminée, et se demandèrent où elles iraient.

Mais le délégué administratif de la commune veillait. Ce représentant occulte du pouvoir ne s'était pas encore montré : il fit bien voir tout de même qu'il n'avait pas cessé d'exister. Qu'allait-il faire ? On n'attendait pas de lui un signe de remerciement, ou de respect ; on ne lui demandait pas de comprendre la charité ni d'honorer le dévouement ; on espérait tout au plus qu'il ne réclamerait pas de nouveau l'exil immédiat de celles qui avaient donné à la commune leur temps, leur peine, et plus encore. Il trouva mieux.

Il parut à ce radical de village que pour plaire aux radicaux des villes, il fallait voir dans la venue des religieuses un retour du péril clérical. Ces trois anciennes religieuses réunies autour du chevet des malades, c'était une congrégation illégale ! Seule la police correctionnelle pouvait venger le droit offensé par un pareil attentat. Elle le vengea donc. Mais, par un arrêt d'une cruelle ironie, la Cour de Rennes a décidé que deux Sœurs qui soignaient les malades seraient seulement condamnées; la troisième a été acquittée parce que tout son rôle était de préparer les aliments.

Ne regrettons pas cet arrêt qui nous permet enfin de saisir sur le vif la vraie nature de la législation contemporaine. Cette fois, nous possédons la clé du mystère : le radicalisme permet la cuisine, mais il interdit la charité !

Ainsi les justes lois savent dans un pays bien réglé s'abattre à temps sur les coupables, et préserver la chose publique d'ennemis assez redoutables pour se réunir afin de soigner des typhiques. On tolère encore ces soins, mais on n'entend pas que ceux qui les donnent échappent au châtiment. Impitoyable effet de la justice dans un régime où elle est si sévèrement respectée !

Les religieuses qui ont été condamnées avaient été appelées tout exprès par le maire qui a payé de sa révocation l'illusion de croire que le Gouvernement n'était pas absolument dépourvu de bon sens. Elles avaient été rappelées, alors qu'elles étaient en quelque sorte en exil. On a compté, et à juste titre, sur leur zèle, sur leur esprit de sacrifice ; on y a compté ; on en a profité, et au lendemain même du bienfait qu'on a reçu, on les mène en police correctionnelle. Le noble geste ! la courtoise idée de la reconnaissance ! la belle et humaine société que ces mœurs préparent !

BULLETIN

18 juin.

A la Chambre, débat sur la politique générale du Gouvernement ; véhéments discours de M. Delahaye et Gauthier de Clagny.

***

La Commission d'enquête sur la Marine a entendu, vendredi, MM. Tréfen, Honorat et Tissier, anciens chefs de cabinet de MM. de Lanessan et Pelletan au ministère de la Marine.

***

Plusieurs incidents se sont produits au cours des débats du procès Renard.

***

Mme Steinheil vient d'être renvoyée devant la Cour d'assises.

***

Les dégâts occasionnés par les tremblements de terre des Bouches-du-Rhône sont évalués à seize millions.

CHOSES ET AUTRES

Elles causent, à la Cour d'assises de Versailles.
— Oh ! ma chère, quelle jolie toilette !
— Qu'est-ce que vous direz, ma chère, lorsque vous verrez mon corsage de réquisitoire et ma jupe de verdict.

***

Ils causent, au café des Comédiens.
— Que penses-tu de l'affaire Renard ?
— C'est une bonne reprise.

Quand on tremble, ce n'est pas le moyen de faire trembler.

(Comte de Beauregard).

Les scandales administratifs de la Corse

ENVOI DE TÉMOINS

Paris, 18 juin. — A la suite de révélations faites dans « Les Nouvelles », sur des scandales administratifs en Corse, M. Roux, sous-préfet de Corté, a envoyé ses témoins à C. Bordage, rédacteur à ce journal.

LE DRAME DE L'IMPASSE RONSIN

Mme STEINHEIL est renvoyée devant la Cour d'assises

Paris, 18 juin.

La Chambre des mises en accusation vient de renvoyer Mme Steinheil devant la Cour d'assises de la Seine, comme auteur principale de l'assassinat de son mari et de sa mère.

L'affaire viendra fin octobre ou commencement novembre.

LE DRAME DE LA RUE DE LA PÉPINIÈRE

aux Assises de Seine-et-Oise

Cinquième audience. — Menus incidents. — De vifs incidents se produisent

Versailles, 18 juin. — La cinquième audience du procès Renard s'est ouverte à l'heure habituelle.

On entend le directeur du pénitencier de l'île de Ré, qui déclare que Courtois était histérique et menteur. Il croit que le forçat Déliot n'ignorait pas la mort de Courtois et qu'il inventa l'histoire des aveux afin de faire un petit voyage...

M. Jacques Duhr est ensuite entendu. Il raconte l'enquête faite à l'île de Ré.

Sur l'accusation portée par Courtois contre l'aumônier Lartigues, M. Jacques Duhr affirme posséder la preuve du mensonge de Courtois.

Un vif incident se produit entre M. Jacques Duhr, l'avocat Lagasse et le président.

Le président ayant déclaré que l'accusation contre l'abbé Lartigues existait seulement dans l'imagination de M. Jacques Duhr, ce dernier rappelle l'affaire de l'instituteur Marchand, récemment libéré. Le président défend de parler de ce procès qu'il présidait.

Me Lagasse déclare que le président n'a pas assez d'autorité pour empêcher sa conscience de crier la vérité.

L'avocat de Renard met en cause M. Georges Remy

Me Lagasse, défenseur de Renard demande que soit lue la déposition de Mme Georges Remy mettant en lumière certaines particularités morales de son mari.

M. le président Puget y consent.

On apprend ainsi que le fils de la victime cherchait constamment à mordre sa femme au visage, qu'alors il semblait agir inconsciemment, qu'après chaque scène, Mme Remy envoyait des fleurs à sa belle-fille, que M. Georges Remy ne parlait à son père que pour lui demander de l'argent.

Me Lagasse fait cette importante déclaration : « Je préviens loyalement mon confrère Me Rousset que je plaiderai l'innocence de mon client et si je m'y vois contraint, je ferai peser des soupçons sur tous ceux qui ont passé la nuit du crime à l'hôtel de la rue de la Pépinière.

L'audience est renvoyée à samedi.

LE TREMBLEMENT DE TERRE DES BOUCHES-DU-RHONE

Les dégâts sont évalués à 16 millions de francs

Marseille, 18 juin. — Diverses commissions techniques ont parcouru le département pour tenter d'évaluer les pertes subies à la suite des mouvements sismiques du 11 juin. Le rapport des évaluations n'est pas encore complet. On estime jusqu'ici, le montant des dégâts à 16 millions de francs.

L'incident Anglo-Russe

Un vapeur anglais canonné par un vaisseau Russe

Saint-Pétersbourg, 18 juin. — Une dépêche d'Eelsingfors, confirme la nouvelle de la canonnade d'un vapeur anglais par un vaisseau russe. Le vapeur est parti pour l'Angleterre, après avoir réparé ses avaries.

Guillaume II et Nicolas II

Toasts pacifiques

Ravel, 18 juin. — Au dîner qui a eu lieu, hier soir, à bord du « Standard », l'Empereur de Russie et l'Empereur de l'Allemagne ont échangé des toasts pacifiques.

SÉNAT

Séance du vendredi 18 juin 1909

La séance est ouverte à deux heures 45, sous la présidence de M. Dubosc.

LE PORT DE BOULOGNE

L'ordre du jour appelle la première délibération du projet de loi ayant pour objet le prolongement de la digue Carnot, au port de Boulogne. L'urgence est déclarée. Après quelques observations de M. Cabart-Danneville, le projet est adopté.

LES RETRAITES DES « CHEMINOTS »

Le Sénat aborde la discussion du projet de loi relatif aux retraites du personnel des chemins de fer.

M. Poincaré a la parole.

Il fait le plus grand éloge du personnel des chemins de fer si attaché à son devoir, si incapable de céder aux excitations dont il est l'objet.

Il déclare ne combattre qu'en raison des exigences de la situation budgétaire le projet rapporté par M. Strauss et qui paraissent consacrés les desiderata de ce personnel.

M. Poincaré regrette qu'un groupe de députés, qui fait chaque matin boule de neige, ait cru pouvoir réclamer, il y a quelques jours, la réalisation des promesses irréfléchies faites par ses membres en des temps de surenchère électorale.

M. Denoix réclame le rejet du projet qui va faire double emploi avec la loi sur les retraites ouvrières, et qui est avant tout électoral.

M. Barthou répond ensuite aux critiques de M. Poincaré. Le gouvernement, dit-il, ne crée pas de privilèges pour les cheminots qui laissent chaque année 70, ou 80 francs pour la constitution de leurs retraites.

Les sacrifices que va nécessiter le projet ne sont pas excessifs; la question d'argent ne doit pas être un obstacle, puisque la dépense prévue ne dépassera guère 27 ou 28 millions.

Et il conclue :

J'invite le Sénat à voter la loi et à donner ainsi au personnel, le témoignage de sympathie qui lui est promis depuis douze ans. (Aplaudissements à gauche.)

La suite de la discussion est renvoyée à mardi, trois heures.

La séance est levée à six heures quinze.

LES SCANDALES DE LA MARINE

La Commission d'enquête a reçu de nouvelles dépositions

Paris, 18 juin. — La Commission d'enquête sur la marine a entendu aujourd'hui MM. Tréfeu et Honnorat, anciens chef et chef-adjoint du cabinet de M. de Lanessan, et M. Tissier, ancien directeur du cabinet de M. Camille Pelletan au ministère de la Marine.

On leur a demandé s'ils avaient en leur possession des originaux de pièces émanant du ministère de la Marine.

Tous trois ont déclaré n'en posséder aucun.

M. Tissier, en particulier, a déclaré que certains dossiers qu'on ne retrouve pas aujourd'hui avaient été remis autrefois à la commission extra-parlementaire de la Marine, ainsi qu'en font foi les reçus qu'il a produits devant la Commission.

M. Tissier a ajouté qu'il ne possédait que le double des notes envoyées aux rapporteurs du budget de la Marine, le double des lettres écrites par M. Pelletan et la copie de notes l'intéressant personnellement portant sur les chaudières, les charbons, les effectifs ou les statistiques ouvrières des arsenaux.

Cette séance n'a abouti à aucun résultat.

La Commission se réunira mardi prochain.

Les perquisitions chez M. Vittone

Toulon, 18 juin. — Le commandant Revol, chef d'escadron de gendarmerie maritime, commandant la compagnie de Toulon, a quitté notre ville ce matin, pour aller à Nice, en compagnie du maréchal-des-logis Schneider, en vue de perquisitionnel chez M. Vittone.

UN GRAND DÉBAT A LA CHAMBRE

La Politique générale du Gouvernement

MM. DELAHAYE ET GAUTHIER DE CLAGNY MÈNENT LA BATAILLE CONTRE LE MINISTÈRE

M. Delahaye prononce un discours violent contre MM. Clémenceau et Briand
M. Gauthier de Clagny dénonce l'incohérence gouvernementale, l'impuissance parlementaire et réclame la révision de la Constitution
De vifs incidents se produisent. — Il reste six orateurs à entendre

Paris, 18 juin.

La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Brisson. Les tribunes sont combles. On y remarque un très grand nombre de dames en claires toilettes. Par contre, les députés arrivent lentement. MM. Clémenceau, Briand, Caillaux et Maujan sont au banc des Ministres.

LE BUDGET DE 1910

M. Caillaux, Ministre des Finances, dépose le projet de loi portant fixation du budget général de l'exercice 1910.

La Politique Générale

L'ordre du jour appelle la discussion des interpellations sur la politique générale respectivement déposée par MM. Jules Delahaye, Gauthier de Clagny, Jaurès, Reinach, Ferdinand Brisson et Groussau, ainsi que celles jointes aux précédentes de MM. Defeante, Allemane, Groussier et Vaillant, sur l'attitude de la police lors de la manifestation au Mur des Fédérés.

Discours de M. Delahaye

Il prononce un réquisitoire violent contre les menées gouvernementales et les scandales qui se multiplient chaque jour

M. Delahaye a la parole pour développer son interpellation.

Je ne me fais pas l'illusion de croire, dit-il, que je convaincrai la majorité de cette Chambre, que le Cabinet, qui siège sur ces bancs, ne mérite pas sa confiance. Je ne cours pas le risque de renverser le ministère; je ne me décourage pas. Je veux m'épancher, devant vous, au petit bonheur des faits et des circonstances (*Rires*).

Mes amis politiques pensent que j'aurais mieux fait de me taire et de laisser les partisans du Bloc se déchirer entre eux, et que mon intervention ne peut que contribuer à sauver le Cabinet. Mais je ne suis pas partisan de ce dillettantisme politique.

C'est pourquoi, plus confiant dans la puissance de l'invisible que dans celle du visible, je n'hésite pas à engager cette conversation, si désagréable qu'elle puisse paraître à mes adversaires. (Très bien : très bien ! à droite et au centre.)

L'optimisme de nos gouvernants est plein de danger. Ils ont confiance dans leur étoile. Voyez plutôt M. Clémenceau faisant l'éloge de Gambetta. (Rires.)

M. Viviani a fait preuve du même sang-froid. Installé luxueusement dans le palais des archevêques, il a remplacé les lumières, qu'il a éteintes, par la multiplicité des ampoules, qui éclairent abondamment, sur les souffrances de la classe ouvrière. Il est le plus rassuré des archevêques ouvriers. (Murmures à l'extrême gauche, applaudissements à droite et au centre.)

Quant à M. le Garde des Sceaux, il croit qu'avec des lois on peut satisfaire la classe ouvrière. Il reste collectiviste, mais d'un collectivisme conciliateur. (Rires.)

En ce qui concerne M. le Sous-Secrétaire d'Etat aux Postes, sour qui tout le monde se bat comme pour la belle Hélène, il est inutile d'en parler. Il a eu la joie de voir les postiers soulevés contre lui, mais cela n'a pas d'importance (Rires). Cependant ce mouvement, dont on a tort de ne pas se préoccuper, est considérable. Il est la conséquence d'un soulèvement général qui se manifeste partout, dans le pays, contre le régime actuel.

On parle de faire des lois comme s'il n'y en avait pas déjà assez. Plus la décomposition d'un Etat s'accuse, a dit Tacite, plus cet Etat édicte des lois. (Protestations).

Hommes politiques, sénateurs, députés, n'ont qu'un souci : leur intérêt; ils sont prêts à couvrir toutes les prévarications, les crimes mêmes, s'il s'agit d'un des leurs. (Interruptions à l'extrême gauche).

Plusieurs voix à l'extrême gauche : Des noms ! des noms !

M. Delahaye. — Je citerai des noms si on le désire.

Plusieurs voix à l'extrême gauche : Oui ! oui !

M. Delahaye. — Y a-t-il un scandale qui soit plus révoltant que le procès Steinheil ? (Exclamations à l'extrême gauche. Applaudissements à droite et au centre).

Un préfet ne s'est-il pas vanté d'avoir favorisé la fuite d'un sénateur du Nord, prévaricateur, M. Evrard-Eliez ? (Interruptions à l'extrême gauche).

Une voix à l'extrême gauche : Connais pas !

M. Delahaye. — Vous avez la mémoire courte. (Très bien ! Très bien ! à droite et au centre).

Et M. le garde des sceaux peut-il nier qu'un juge de paix ait été révoqué pour un faux. (Protestations à l'extrême gauche). Les fonctionnaires désabusés qui font entendre ces plaintes, ajoutent que tout est aujourd'hui une véritable curée et que si cela dure, cette république de proie aura bientôt tout dévoré. (Vifs applaudissements à droite et au centre. Murmures à l'extrême gauche).

Je viens de résumer leurs griefs avec une extrême modération. (Exclamations et rires à l'extrême gauche. Très bien ! Très bien ! à droite et au centre). Oui, car leur colère ne connaît pas de limites.

Les écrivains sortis de vos rangs, les professeurs en révolte, en disent bien d'autres.

M. François Fournier. — Vous êtes un professeur de violence.

M. Delahaye. — Je voudrais être un professeur de violence, car vous ne seriez pas longtemps ici. (Bruit et exclamations). Ce qu'on entend, ce sont les premiers grondements de ce qui est connu dans l'histoire sous le nom de révolution du mépris. Tout est sacrifié aux appétits de la clientèle électorale.

L'orateur parle ensuite du wilsonnisme, du panamisme, des Q. M., de l'oucusisme et du chauchardisme. (Rires).

Comme de la gauche partent des injures, l'orateur somme les insulteurs de se nommer. Mais tous se taisent.

M. Delahaye en vient à l'affaire Marix, dont les scandaleuses révélations sorties du cabinet du juge d'instruction, inondent les journaux.

Si le capitaine Marix a enjoint à un juge d'instruction de retenir les noms des parlementaires, quelle affreuse hécatombe ! Quelle fureur justifiée contre l'imprudence du garde des sceaux !

PREMIER INCIDENT

M. Pugliesi-Conti. — C'est pour cela que le juge d'instruction a reçu l'ordre de ne pas retenir les noms des parlementaires. (Bruit à l'extrême gauche).

M. Briand, *garde des sceaux*. — Vous ne dites pas la vérité.

M. Pugliesi-Conti. — C'est vous qui mentez.

La droite éclate en applaudissements. La gauche en invectives. Trois ou quatre radicaux, debout, apostrophent M. Pugliesi-Conti et le sonment de retirer son mot.

M. Pugliesi-Conti. — Je ne me laisserai démentir par personne, pas même par un ministre. (Nouveaux applaudissements à droite).

Le Président. — Je vous rappelle à l'ordre. (Applaudissement à l'extrême gauche).

M. Briand se lève, se tourne vers M. Pugliesi-Conti qui se lève également. Les deux adversaires se toisent.

M. Briand, se tournant tout à coup vers M. Brisson. — Je demande la parole.

DEUXIÈME INCIDENT

M. Delahaye. — J'ai la parole. Je connais le règlement et je ne la cède pas au garde des sceaux. J'invite le président à faire respecter mon droit.

Le Président. — Je vous invite, vous, à respecter l'assemblée devant laquelle vous parlez. Dans vos discours vous ne cessez jamais de manquer à ce respect. (Applaudissements à l'extrême gauche).

M. Delahaye. — Vous même, M. Brisson, vous avez souvent dépassé les bornes. (Protestations à l'extrême gauche).

Le Président. — Je ne vous permets pas de prononcer ces paroles. (Applaudissements à l'extrême gauche. Vives protestations à droite et au centre).

M. Delahaye. — Je ne manque pas de respect à l'assemblée en protestant contre des abus que le président lui-même maudit.

Cet incident entre M. Delahaye et le président a calmé l'incident Briand-Pugliesi Conti qui se rassoient tous deux.

M. Delahaye continue. Le président du Conseil dira sans doute qu'il n'est pour rien dans cette affaire Marix, qu'il ne l'a connue que par la presse.

Il s'agit de sauver notre flotte de guerre à la veille d'un conflit inéluctable. Que semble-t-il sortir de la bataille annoncée ? Des représailles et encore des représailles, des petits papiers et encore des petits papiers. Encore l'ignoble chantage.

Voilà revenus les jours du bas empire, évoqués par Chateaubriand.

Dans son projet de statut des fonctionnaires, le Gouvernement violant la déclaration des Droits de l'Homme a inscrit un article excluant ceux dont la moralité paraîtra suspecte aux autorités compétentes.

Par là, on vise non pas les Marix et les Juifs, mais les catholiques qui peinent pour alimenter le budget, et qui demain se feront trouer la poitrine pour défendre le pays.

Entre temps, quelques mots contre l'antimilitarisme de la C. G. T., voilà le plan de défense de M. le président du Conseil contre l'anarchie. Jusqu'ici les catholiques se sont résignés, mais aujourd'hui la mesure est dépassée. (Applaudissements à droite et au centre.)

L'Empereur d'Allemagne a interdit l'enseignement du catéchisme aux enfants polonais dans la langue nationale, mais aucun despote n'est allé aussi loin que le Gouvernement actuel contre les catholiques. (Très bien à droite et au centre.)

Ce n'est pas seulement avec des fusils et des canons qu'on barre la route à l'invasion, c'est avec des cœurs unis pour la défense de la patrie.

Il est donc regrettable que le Gouvernement, pour prolonger son existence, s'attache à diviser profondément les Français. Il sortira de ce régime d'abjection dans lequel la France se débat actuellement un régime meilleur qui sera la monarchie française (Très bien ! à droite) ou quelque dictature qui vous fera payer chèrement vos crimes contre la patrie. (Applaudissements à droite et au centre.)

M. Delahaye, en regagnant son banc, est vivement félicité par ses collègues de la droite et du centre.

Discours de M. Gauthier de Clagny

député de Seine-et-Oise

Il dénonce l'impuissance du Gouvernement, de la Chambre, et demande la révision de la Constitution

M. Gauthier de Clagny succède à la tribune à M. Delahaye.

M. Gauthier de Clagny. — Si j'ai déposé mon interpellation, c'est pour permettre aux radicaux de discuter celle qu'ils avaient annoncée. Chacun se sent anxieux du lendemain dont on ne prévoit pas les conséquences.

Le rôle d'un bon Gouvernement est cependant d'assurer ce lendemain. Pourquoi sommes-nous dans cette situation après les élections triomphantes de 1906 ?

Il faut en accuser le Gouvernement d'abord et la majorité ensuite. Je n'ai pas montré d'hostilité systématique au ministère, mes amis me l'on souvent reproché. Ils auraient voulu que je profitasse de toutes les occasions pour renverser le Cabinet. Les exemples des vingt dernières années m'ont rendu un peu sceptique à cet égard, à la suite de ces renversements de Cabinets, l'opposition finalement a été décimée. (Applaudissements et rires.)

Le Gouvernement n'a ni but, ni méthode. Il s'est présenté comme l'adversaire du collectivisme et il a ensuite fait appel ici à M. Jaurès et à ses amis.

M. Clemenceau. — Je l'ai fait directement à la tribune lors de la grève du Pas-de-Calais.

M. Gauthier de Clany. — Cela prouve qu'on ne combat pas les doctrines, mais les personnes, parce qu'elles sont des adversaires dans les élections. (Très bien à droite et au centre.)

Le président du Conseil a dit qu'il avait le devoir de réprimer les troubles, mais il s'était interdit cette politique de répression par le choix de ses collaborateurs. (Applaudissements ironiques à l'extrême gauche.)

Le Président du Conseil. — Je proteste.

M. Gauthier de Clagny. — J'ajoute que c'est ce qui a eu lieu dans l'affaire de Draveil où les poursuites n'ont pu avoir lieu par suite des divergences entre les membres du Cabinet.

M. Briand. — Je proteste. Il ne dépend pas du ministre de la Justice qu'un juge d'instruction rende, dans une affaire, une ordonnance de non-lieu ou de renvoi. (Interruptions à droite.)

Une voix à droite : Pas toujours !

M. Briand. — Ceux qui m'interrompent se font une étrange idée du rôle du ministre de la Justice. (Applaudissements à l'extrême gauche; exclamations à droite et au centre.) Jamais, je l'affirme, je ne suis intervenu dans l'affaire de Draveil qui a gardé jusqu'au bout son caractère purement judiciaire.

Il ne suffit pas pour agir ainsi d'être socialiste, il suffit d'être un honnête homme. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

M. Gauthier de Clagny. — J'entends cela avec la même tranquillité souriante qu'aura la majorité tout à l'heure. (Applaudissements prolongés à droite et au centre.)

Quand M. Picard a été appelé à remplacer M. Thomson, une de ses premières préoccupations a été de rétablir l'ordre et la discipline dans les arsenaux et la même situation se perpétue.

Lors de la grève des postiers, le président du Conseil a entraîné, il est vrai, ses collaborateurs. Mais sa politique de répression brutale manquait d'autorité, puisque ceux qu'on frappait pouvaient invoquer les doctrines de M. Briand et de M. Viviani, et M. Jaurès avait raison de dire un jour : Pas ça ou pas vous ! (Applaudissements à droite et au centre.)

A l'heure où M. Barthou déclarait qu'il frappait des fonctionnaires, parce qu'ils instituaient des syndicats illégaux, on laissait des groupements d'instituteurs s'affilier à la C. G. T. Actuellement même, il existe encore un syndicat des postiers.

Le président du Conseil, depuis trois ans, exerce une véritable dictature. Il n'avait à redouter que l'opposition de quelques amis désireux de prendre sa place, mais comme ils n'abordaient jamais la discussion en bataille rangée, la Chambre hésitait à les suivre, ne sachant ni par quoi, ni par qui, elle remplacerait son gouvernement. Il s'est borné à vivre au jour le jour avec la seule ambition de durer.

Le gouvernement actuel ressemble plus au gouvernement du Directoire qu'au gouvernement du Consulat. Peut-être le président du Conseil sera-t-il tenté de dire, en montrant les membres de sa majorité : Mais qu'est-ce que vous voulez que je fasse avec ces gens-là ? (Rires.)

Certes, la tâche est difficile avec une majorité qui n'a ni programme, ni but, ni politique.

Gambetta traitait un jour la Chambre qui venait d'être élue de Chambre de sous-vétérinaires. Heureusement qu'il est mort (Rires), car la grande majorité des parlementaires actuels est enveloppée dans une atmosphère de mépris général. (Applaudissements à droite et au centre; protestations à l'extrême gauche et à gauche.)

Le Président. — Vous avez toujours des paroles agressives; veuillez modérer votre langage.

M. Gauthier de Clagny. — Je suis prêt à changer ma formule et à déclarer que la Chambre ne jouit pas dans le pays d'une très grande considération. (Rires). L'immense majorité des parlementaires est préoccupée de sa réélection. Toute considération cède le pas à cette préoccupation. (Protestations sur les bancs de la majorité). On attaque on on soutient le gouvernement parce qu'on estime que le ministère de l'intérieur donnera des ordres pour combattre ou appuyer. (Nouvelles protestations sur les mêmes bancs).

LE GOUVERNEMENT ET LES FONCTIONNAIRES

On s'étonne de la révolte des fonctionnaires, mais qui est responsable de cette levée de boucliers ? On a voulu que les fonctionnaires devinssent des agents électoraux. (Applaudissements à droite et au centre).

Les fonctionnaires sont exaspérés parce que leur avancement est dû uniquement à la faveur, parce que les promesses faites n'ont pas été tenues, parce que on garde les bonnes places pour ses parents, pour ses amis. Comme homme d'ordre, je les blâme, mais quand je les vois frapper, je trouve cette répression odieuse.

Les fonctionnaires prendront leur revanche aux élections prochaines.

La majorité actuelle est responsable du mouvement. N'a-t-elle pas fait autrefois elle-même appel à l'émeute.

Jusqu'ici, les pouvoirs publics défendaient l'ordre et l'état social contre les révolutionnaires. Le peuple voit mieux que les parlementaires, car c'est d'en haut que vient la corruption d'en bas.

On a laissé attaquer tout ce qui fait la base des Etats civilisés : l'armée, la religion, la patrie. Mais malgré tout, la France se sauvera, heureusement ! (Applaudissements à droite et au centre). M. le président du conseil a donc le droit de se retrancher derrière l'impuissance de la majorité pour justifier la sienne.

LA REVISION DE LA CONSTITUTION S'IMPOSE

Il y a un troisième coupable, c'est le régime parlementaire; on dira que la Constitution de 1875 a donné 37 ans de paix extérieure, mais cette paix extérieure a été souvent maintenue au prix de notre dignité.

La paix intérieure n'a été maintenue que par l'emploi de la force, mais depuis quelque temps, le régime est devenu un régime d'impuissance, de corruption et d'anarchie. A présent qu'il n'y a plus de curée à manger, le Gouvernement est désemparé et ne sait où donner de la tête, ni même accomplir les réformes promises.

On a racheté l'Ouest, mais l'impôt sur le revenu et les retraites ouvrières ne sont pas encore réalisés, on attend toujours la loi des cadres et celle sur l'avancement des officiers, et que vaut la réforme des conseils de guerre ? Quant au budget de 1910...

Ce régime d'impuissance et de corruption ne peut satisfaire la démocratie qui se demande ce qu'est devenu le milliard des Congrégations que le Sénat ne parvient par à retrouver.